

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique, Littéraire et Artistique

PARAISANT LE MARDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE
Un an, 12 fr.; Six mois, 6 fr.; Trois mois, 3 fr.
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus
Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

Place de la Visitation

Il est rendu compte de tous les ouvrages français et étrangers dont il est envoyé deux exemplaires au journal.
Les manuscrits non insérés seront rendus.

INSERTIONS :

Réclames, 50 cent. la ligne; Annonces, 25 cent.
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, Place de la Visitation.

PARTIE OFFICIELLE

Par Ordonnance Souveraine en date du 15 septembre 1909, M. Alexandre Noghès, Trésorier Général des Finances de S. A. S. le Prince, est autorisé à accepter et à porter la décoration d'Officier de l'Ordre du Nichan Iftikhar, qui lui a été conférée par S. A. le Bey de Tunis.

Par Ordonnance Souveraine en date du 15 septembre 1909, M. Lucien-Adolphe-Marie Barbarin, Avocat près la Cour d'Appel de Monaco, est autorisé à accepter et à porter les insignes d'Officier de l'Instruction Publique qui lui ont été conférés par S. Exc. le Ministre de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts de la République Française.

ARRÊTÉ

Nous, Maire de la Ville de Monaco,
Vu l'Ordonnance Souveraine en date du 11 juillet 1909;

Arrêtons : L'abatage des porcs dans la Principauté, l'introduction et la vente de la viande fraîche provenant de ces animaux sont autorisés à partir du 1^{er} octobre prochain.

Monaco, le 24 septembre 1909.

Pour le Maire,
L'Adjoint : GINDRE.

AVIS

Le Maire de la Ville de Monaco croit devoir rappeler aux habitants qu'aux termes de l'Arrêté concernant l'enlèvement des ordures ménagères, les poubelles qui seront mises en usage à partir du 1^{er} octobre doivent être d'un modèle unique et conforme au type adopté par la Municipalité, c'est-à-dire : être en tôle galvanisée, de forme rectangulaire, munies d'un couvercle adapté à la caisse et qui, au moment de l'ouverture, doit rester plaqué à la partie arrière de celle-ci au moyen d'un crochet spécial.

Les caisses à ordures qui ne seront pas conformes à ce type ne seront pas admises.

Le Maire compte sur le concours et la bonne volonté de chacun pour que le nouveau règlement de voirie soit appliqué selon ses prescriptions, et cela dans l'intérêt général de la population.

Monaco, le 28 septembre 1909.

Pour le Maire,
L'Adjoint : GINDRE.

PARTIE NON OFFICIELLE

Echos et Nouvelles DE LA PRINCIPAUTÉ

La Commission des Grands Travaux (partie technique) se réunira à l'Hôtel du Gouvernement, salle du Conseil d'Etat, le mardi 5 octobre prochain, à 4 heures du soir.

La Compagnie des Chemins de fer Paris-Lyon-Méditerranée fait connaître qu'à l'occasion des fêtes qui doivent avoir lieu à Vidauban, du 8 au 15 octobre 1909, les coupons de retour des billets aller et retour qui seront émis pour Vidauban, en vertu du tarif G. V. 2, à partir du 7 octobre, seront valables jusqu'aux derniers trains partant de Vidauban dans la journée du 16 octobre.

L'ATLANTIDE**Témoignages constatant son existence.**

Dans son numéro du 21 septembre, le *Journal de Monaco*, au sujet de la recherche des trésors sous-marins, suggère l'espoir de voir tôt ou tard la science moderne, construire des appareils assez puissants pour ramener des abîmes de l'océan Atlantique, quelques débris de la civilisation atlante.

Cet espoir pourrait n'être pas vain et l'avenir donner ainsi raison, contre de nombreux géologues, à ceux qui affirment que l'existence de la mystérieuse Atlantide n'est pas qu'un rêve de poète!

La question soulevée par le *Journal de Monaco* a déjà hanté bien des cerveaux, fait couler beaucoup d'encre en discussions stériles et il est certain que si elle était scientifiquement résolue, elle provoquerait un enthousiasme autrement considérable que celui qui a surgi à la découverte du Pôle Nord.

Il y aurait une partie de l'histoire à refaire, bien des enseignements à changer dans les divers compartiments de la science et enfin une puissante leçon d'humilité pour de nombreux savants modernes.

« Quelle mine à exploiter que celle-là!... » nous dit le *Journal de Monaco* déjà cité; oui certes, une mine inépuisable, si tant il est vrai que dort sous les flots, depuis deux cent mille ans, un continent immense, dont la civilisation fut des plus brillantes!

Existe-t-il donc des preuves suffisantes de

l'existence de l'Atlantide? Et dans l'affirmative, a-t-on quelques données sur la vie, les mœurs, les arts des Atlantes?

Le témoignage des auteurs les plus anciens ainsi que les recherches scientifiques modernes, témoignent de l'existence d'un ancien continent qui aurait occupé la place de l'océan Atlantique.

Les preuves généralement connues et qui fournissent à ce sujet des affirmations concordantes, peuvent être réunies dans les cinq classes suivantes :

- 1° Le témoignage que donne le sondage des grandes profondeurs maritimes;
- 2° La distribution de la faune et de la flore;
- 3° La similitude du langage et du type ethnologique;
- 4° Celle des croyances religieuses, des rites, de l'architecture;
- 5° Le témoignage des auteurs anciens; les traditions primitives et les vieilles légendes concernant le déluge.

En premier lieu, le témoignage des sondages maritimes. Grâce à ces sondages, on a pu dresser ainsi la carte du lit de l'océan Atlantique et démontrer ainsi qu'il existe au milieu de l'océan une immense chaîne de montagnes d'une grande élévation.

Cette chaîne s'étendrait dans la direction du sud-ouest depuis le 50° nord environ jusqu'aux côtes de l'Amérique Méridionale, puis dans la direction sud-est vers les côtes de l'Afrique, changeant de nouveau de direction aux environs de l'île de l'Ascension et se dirigeant vers le sud jusqu'à Tristan d'Acunha.

Elle s'élèverait presque subitement des profondeurs de l'Océan à une hauteur de 9.000 pieds, tandis que les Açores, Saint-Paul, l'Ascension et Tristan d'Acunha sont les pics de cette contrée qui, seuls, demeurent encore à la surface de l'eau.

Les sondages ont prouvé encore que cette grande chaîne est couverte de débris volcaniques.

Deuxièmement : L'existence constatée d'une faune et d'une flore similaires ou même identiques sur des continents séparés par de grands océans, a toujours été une énigme pour les biologistes, aussi bien que pour les botanistes. Mais s'il a jadis existé un lien entre ces continents, l'énigme se trouve résolue.

Or, on trouve des restes fossiles de chameaux aux Indes, dans l'Amérique Méridionale, au Kansas, en Afrique. Des découvertes dans les couches fossiles du Nebraska semblent prouver que le cheval est originaire de l'hémisphère occidentale et il serait difficile d'expliquer la présence

du cheval en Europe sans l'hypothèse d'une communication constante entre les deux continents.

Pour le règne végétal, on constate que, en Europe, la plus grande partie de la flore de l'âge miocène existe de nos jours en Amérique et quelque peu en Afrique.

Mais c'est dans la question du *bananier* que se présente le problème le plus difficile. Le professeur Kuntze, un éminent botaniste allemand, se demande : « De quelle manière cette plante, originaire des contrées tropicales de l'Asie et de l'Afrique et qui ne peut supporter un voyage à travers les zones tempérées, a-t-elle pu être transportée en Amérique ? » Comme il l'indique, la plante est dépourvue de graines, elle ne peut se reproduire par boutures, elle ne possède pas d'oignon qui puisse se transporter facilement ; sa racine est dendroïde, etc., etc. La seule manière par laquelle il puisse s'expliquer son apparition en Amérique est de supposer que cette plante y a été transportée par l'homme civilisé à une époque où les régions polaires jouissaient d'un climat tropical.

Pour le *blé*, nouvelle énigme ! Il est reconnu que le froment, tel que nous le connaissons, n'a jamais existé sous la forme de plante sauvage et rien ne prouve non plus qu'il provienne d'une plante primitive ; Darwin prétend que les hommes des habitations lacustres entretenaient des relations commerciales avec quelque peuple du Sud, dont ils tirèrent le froment, l'orge, l'avoine qui proviennent, dit-il, « d'espèces variées aujourd'hui disparues ».

Troisièmement : La langue basque est la seule des langues européennes n'ayant aucune affinité avec les autres. Selon Farrar, « on ne peut mettre en doute que ce langage isolé ressemble par sa structure à la langue primitive du continent opposé (Amérique) et à celle-ci seulement ».

Le Plongeon, qui a une grande autorité en la matière, écrit : « Un tiers du langage des Mayas du Yucatan, dont la civilisation, d'après leurs traditions, serait venue d'une contrée située au delà de l'Océan, du côté de l'Orient, est du grec pur. Qui donc a apporté le dialecte d'Homère en Amérique ou qui est-ce qui a porté en Grèce le langage des Mayas ? »

Autre point des plus curieux : c'est la ressemblance extraordinaire de beaucoup de mots hébreux avec des mots ayant la même signification dans la langue des Chiapenees (branche de la race Maya), l'une des plus anciennes de l'Amérique Centrale.

Types ethnologiques. — L'Atlantide, dit-on, a été habitée par des races rouges, jaunes, blanches et noires. Or, les dolichocéphales primitifs d'Amérique ont une parenté très rapprochée avec les Guanches des îles Canaries et avec les peuplades des côtes Atlantiques de l'Afrique. Les anciens Egyptiens se dépeignaient eux-mêmes comme des hommes rouges, au teint semblable à celui que l'on rencontre aujourd'hui dans certaines tribus des Indiens d'Amérique.

Les anciens Péruviens, dit « Schort », à en juger par les chevelures trouvées dans des tombeaux, devaient être une race aux cheveux châtain clair ; d'autre part, les races indiennes existantes représentent toutes les nuances, et cette variété de teint ne saurait être expliquée autrement que par

l'existence des races antérieures qui habitaient l'Atlantide.

Quatrièmement : Rien ne paraît avoir autant surpris les aventuriers espagnols au Mexique et au Pérou que la ressemblance extraordinaire des croyances religieuses, des rites, des emblèmes de l'Ancien Monde avec ceux qu'ils trouvaient établis dans le Nouveau. Le culte de la croix était pour eux un sujet d'étonnement ; le baptême des enfants y était considéré comme une cérémonie solennelle.

Les Péruviens embaumaient les corps comme les Egyptiens, et dans l'architecture religieuse on trouve que, des deux côtés de l'Atlantique, l'un des plus anciens monuments sacrés est la pyramide, et leur identité de forme et d'orientation est frappante.

Cinquièmement : Il ne resterait plus maintenant, après cet aperçu rapide, qu'à résumer quelques-uns des témoignages provenant des auteurs anciens.

Mais nous nous bornerons, en matière de conclusion, à citer les lignes suivantes empruntées à la traduction que Le Plongeon a faite du fameux manuscrit dit : *M. S. Troano*, conservé dans le *British Museum*.

Ce manuscrit aurait été écrit il y a environ 3.500 ans chez les Mayas du Yucatan ; il donne la description suivante de la catastrophe qui a submergé l'île de Poséïdon :

« En l'année 6 du *Kan* (environ 9.564 ans « avant Jésus-Christ), le 11 *Muluc*, dans le mois « de *Zac*, de terribles tremblements de terre se « produisirent et continuèrent sans interruptions « jusqu'au 13 *Chuen*.

« La contrée des collines d'argile, le pays de « Mu fut sacrifié. Après avoir été ébranlé à deux « reprises, il disparut subitement pendant la nuit ; « le sol étant continuellement soulevé par des « forces volcaniques, qui le faisaient s'élever et « s'abaisser en maints endroits, jusqu'à ce qu'il « cédât ; les contrées furent alors séparées les « unes des autres, puis dispersées ; n'ayant pu « résister à ces terribles convulsions, elles s'en- « foncèrent entraînant avec elles 64.000.000 d'ha- « bitants. Ceci se passait huit mille soixante ans « avant la composition de ce livre ».

Voilà ainsi résumés quelques fragments de preuves en faveur de l'existence de l'Atlantide ; preuves à la portée de tous. Mais il existe, surtout, d'autres preuves le plus généralement inaccessibles aux chercheurs, car elles sont renfermées dans des manuscrits soigneusement cachés dans divers temples de l'Himalaya, depuis des milliers d'années. Ces manuscrits décrivent d'une façon détaillée l'histoire, la flore, la faune de l'Atlantide dont quatre cartes ont été dressées. M. W. Scott-Elliot (1) a pu en publier de nombreux fragments en 1901, et nous référant à ces travaux, nous donnerons dans un prochain article quelques indications des plus curieuses, étranges à coup sûr, relatives à l'aviation chez les *Atlantes*, problème qui, suivant la tradition, fut complètement résolu par eux, voici tantôt près de cent mille années !

E. IZARD.

(1) W. Scott-Elliot. L'Histoire de l'Atlantide (1901).

CAUSERIE SCIENTIFIQUE

Le docteur Maurice Dusolier, dans le journal *Le Temps*, écrit les lignes suivantes sur la planète Mars et l'idée de Charles Cros.

Cette année 1909 vaut certes la peine d'être vécue. On s'en souviendra. On y aura vu le triomphe du plus lourd que l'air, la conquête peut-être confirmée du pôle Nord — réalisation des rêves et d'ambitions séculaires — et qui sait quelle découverte on va pouvoir faire encore sur un monde voisin.... Il n'est que temps de le dire, car la planète Mars va passer en opposition à son périhélie le 24 septembre ; c'est le moment le plus favorable pour la bien observer. Ce moment ne se reproduit que tous les quinze et dix-sept ans. Chaque soir, maint astronome a les yeux sur la planète, et chacun peut se dire avec certitude, ces temps-ci, quand il considère son éclat fauve plus brillant, que mille regards savants et avides s'y croisent au même instant. Nous ne sommes plus au temps de Fontenelle, qui dans ses *Entretiens*, où il se montre d'ailleurs par endroits singulièrement avisé, dit quelque part à la marquise : « Mars n'a rien de curieux que je sache ; ses jours sont de plus d'une demi-heure plus longs que les nôtres et ses années valent deux de nos années, à un mois et demi près. Il est cinq fois plus petit que la Terre ; il voit le Soleil un peu moins grand et moins vif que nous ne le voyons ; enfin, Mars ne vaut pas trop la peine qu'on s'y arrête. » Que diraient de ce détachement M. Schiaparelli, M. Flammarion, M. l'abbé Moreux, M. Lowell et cent autres ?

Mars est aujourd'hui l'astre le mieux connu de nous après la Lune, et celui qui, pour diverses raisons, nous intéresse le plus. La « géographie » de Mars s'est constituée, la question de ses canaux s'est posée. Que ne va-t-on pas, peut-être, trouver là encore ? M. Lowell annonçait, il y a quelques mois, la découverte des raies qui correspondent aux bandes d'absorption de la chlorophylle, dans les spectres des grosses planètes extérieures. La chlorophylle, c'est la plante verte, c'est la flore, c'est la forêt... Quelle révélation, si cela est positivement confirmé ! La chlorophylle, c'est la vie verte :

Und grün des Lebens goldner Baum !

comme il est dit, profondément, dans *Faust*. On sent ce que comporte de troublantes générations une telle remarque. Et dans Mars, la question incomparablement grave se pose même immédiatement de savoir si cette vie a pu y aboutir aux formes d'une sorte d'humanité, si là-bas nous avons des frères de pensée qui cherchent à nous apercevoir, comme nous cherchons à les deviner nous-mêmes.

Il y a quinze ans, c'était donc la dernière opposition en périhélie. Le hasard me fait justement tomber sous les yeux un joli article de François Coppée, dans le *Journal* du 18 octobre 1894 : « Il paraît, dit-il, qu'il se passe en ce moment dans la planète Mars des choses extraordinaires, et que dans ce monde voisin, qui s'approche actuellement du nôtre, les astronomes distinguent des lignes parallèles et tout à fait symétriques et observent aussi des projections lumineuses d'un aspect très singulier. Déjà, il y a une quinzaine d'années, l'astre se trouvant dans la même position qu'aujourd'hui, les mêmes phénomènes s'étaient offerts à l'investigation télescopique et avaient causé dans le monde savant une émotion pareille. » Et laissant de côté, naturellement, la discussion technique de ces faits, Coppée se demande si par hasard ces lueurs indécises et non interprétées ne seraient pas la réalisation là-bas, déjà, de ces signaux que Charles Cros avait imaginés, plus de vingt-cinq ans auparavant, alors qu'« il voulait que ce fût la Terre qui commençât ».

Charles Cros ! C'est sa personne qui remplit l'article de Coppée, Charles Cros, malheureux génie, non point méconnu, mais plutôt échoué, faute de discipline. Cros n'est pas seulement le poète du *Coffret de santal*, le créateur du « monologue », l'auteur de ce célèbre petit poème du *Hareng saur*, d'une si saisissante bizarrerie ;

il fut aussi un savant : philologue précoce, qui, adolescent, donna les premières leçons de sanscrit à Michel Bréal ; physicien merveilleusement ingénieux qui inventait à peu près, bien avant tout autre (des procès-verbaux d'Académie en font foi), le phonographe et la photographie des couleurs ; voyant génial enfin, qui touchait à maintes autres nouveautés, depuis la « mécanique cérébrale » jusqu'aux moyens de communication avec les planètes ; — frère d'ailleurs de l'artiste subtil qui ressuscita l'antique sculpture en pâte de verre, père aussi d'un vrai poète... Il n'est que juste, certes, de rendre hommage en passant à cette famille, si riche des dons de l'esprit, si pauvre de chance.

« Je serais heureux, dit Coppée, qu'un homme de science et d'autorité retrouvât — où sont-elles égarées ? dans quelle feuille de chou, dans quelle revue mort-née les repêcherait-on ? — les quelques pages de Charles Cros intitulées *Projet de communication interastrale*. » Or, j'en ai en mains un exemplaire. Le titre exact est *Etude sur les moyens de communication avec les planètes*. Ce travail extrait du *Cosmos* des 7, 14 et 21 août 1869, parut la même année en brochure de 16 pages aux bureaux du *Cosmos* et chez Gauthier-Villars. Et il est bien probable, en effet, qu'il est devenu à peu près introuvable. C'est pourquoi, les circonstances m'y engageant, et quoique j'avoue répondre bien mal aux termes du vœux de Coppée, je prends le parti de venir humblement le présenter de nouveau au public.

« Je vais exposer un projet, dit Cros, dont la réalisation n'est pas proche, je le crains, à cause de l'éblouissement qu'il produit chez la plupart des hommes. Son étrangeté n'est pourtant qu'apparente, car les éléments en sont absolument scientifiques. Il s'agit d'entrer en communication avec les planètes voisines de la Terre, Mars et Vénus, au moyen de transmissions lumineuses. Sans aucun doute, et tous les autres obstacles étant écartés, s'il n'y a pas sur ces globes des êtres équivalents à l'homme comme niveau intellectuel, le projet n'aboutira qu'à un résultat négatif. Mais comme sa réalisation peut seule trancher la question, ce projet prend un haut intérêt scientifique et il est raisonnable. La publicité que je lui donne n'a d'autre but que d'en provoquer la discussion et d'attirer l'attention des astronomes sur un certain ordre de faits d'observation qui m'intéressent particulièrement. »

Cela posé, Cros montre que le procédé de communication entre deux astres ne peut guère se fonder que sur l'échange d'un phénomène. Il lui semble que dans l'état actuel de la physique astronomique, on ne peut guère songer à recourir qu'aux phénomènes optiques, bien qu'il envisage la possibilité, dans un avenir plus ou moins lointain, d'utiliser à cette fin d'autres formes d'énergie que la lumière. La source des rayons émis serait placée au foyer d'un système de miroirs paraboliques dont l'axe principal serait dirigé sur l'astre et qui seraient d'ailleurs montés sur un rouage parallaxique où fussent compensés les effets de la rotation terrestre, ainsi que ceux des révolutions sidérales des deux planètes. En s'y prenant bien, il estime que l'on doit pouvoir arriver à rendre le signal visible de Vénus ou de Mars comme une étoile de huitième grandeur, comme Neptune au minimum. — Ces points-là sont évidemment à revoir et ces calculs à vérifier. Cros, du reste, ne pouvait avoir la notion exacte, il y a quarante ans, des moyens de projection lumineuse dont nous disposerions à présent. Il prévoit que le faisceau lumineux émis ne sera pas, pratiquement, cylindrique, mais conique et par conséquent dispersif ; mais, « de même que l'optique fournit des moyens de [limiter] la dispersion des rayons au départ, de même elle sait concentrer ces rayons à l'arrivée ».

Au sujet de la question des lieux à choisir sur la Terre pour l'envoi et la réception suivie des signaux, Cros dit :

« Les pays voisins des pôles me paraissent réunir

beaucoup d'avantages, entre autres leurs longues nuits, qui permettraient des rapports ininterrompus pendant des mois entiers, même avec les deux planètes intérieures. Au contraire, dans les régions voisines de l'équateur, on n'aurait que les courtes durées des crépuscules pour envoyer des signaux à ces planètes. A l'égard des planètes extérieures, les pays équatoriaux n'auraient d'autres inconvénients que leurs ciels souvent nuageux et la nécessité d'interrompre les signaux pendant le jour. Cependant il n'est pas absolument démontré pour moi qu'il soit impossible de donner aux signaux une intensité assez grande pour qu'ils apparaissent sur la surface éclairée de la Terre comme points plus lumineux que les parties voisines. Dans ce cas, on pourrait prendre comme source lumineuse le Soleil lui-même, dont les rayons seraient reflétés et concentrés par les miroirs. »

Il semble bien qu'il y aurait sur ce chapitre maintes réserves à faire. Cros ne tient peut-être pas suffisamment compte du régime de visibilité mutuelle des planètes ; il y aurait lieu d'insister là sur ce que ces rapports optiques, subordonnés à l'intériorité des orbites, ne sont pas du tout réciproque, la planète intérieure ayant à tous égards beaucoup plus de commodité et de temps pour observer sa voisine extérieure que celle-ci n'en a vis-à-vis d'elle. C'est ainsi que nous connaissons infiniment mieux la configuration de Mars, et même de Jupiter, que celle de Vénus, notre « étoile du Berger », et qu'inversement nous devrions être beaucoup mieux connus de Vénus, et même de Mercure, que de Mars, à qui nous servons d'« étoile du Berger ». Toutefois, il faut remarquer que si les signaux lumineux étaient produits exclusivement la nuit, et par conséquent émanaient de la surface obscure de la planète, la règle générale qui fait que la nuit d'une planète ne voit que le jour d'une autre serait changée : il faudrait que d'une sphère à l'autre, la nuit apprit à voir la nuit. Mars alors, dans le « dialogue », retrouverait un avantage relatif sur nous, car il nous voit en *quartiers* ; il « voit » donc beaucoup de notre nuit, au lieu que nous ne le voyons guère que dans son *plein*, et « les bords de son disque, qui correspondent aux régions sur lesquelles le Soleil se lève à peine ou va bientôt se coucher, sont ordinairement brumeux » (E. Coustet). Il faudrait précisément intervertir les termes s'il s'agissait des rapports optiques de Vénus avec nous. (A suivre).

L'Administrateur-Gérant : L. AUREGLIA

M. et M^{me} François Almondo, successeurs de Jean ALMONDO, fleuriste à Monte Carlo, préviennent leur clientèle et fournisseurs que M^{me} veuve Zoë Duprez ne fait plus partie de la maison Almondo.

Etude de M^e Charles BLANCHY, huissier à Monaco, 8, rue des Carmes.

VENTE SUR SAISIE

Le mardi 5 octobre 1909, à 2 heures de l'après-midi, rue des Oliviers, maison Sangiorgio, il sera procédé à la vente aux enchères publiques d'une quantité de meubles, objets mobiliers et marchandises tels que : armoires à linge, lits en fer, tables de toilette, buffet, armoire à glace, un comptoir, articles de mercerie et d'épicerie.

Au comptant. 5 p. cent en sus des enchères.

Pour M^e Charles Blanchy :

Charles TOBON, huissier.

VENTE DE FONDS DE COMMERCE

(Deuxième insertion)

Par acte sous seing privé en date du 28 août dernier, enregistré à Monaco, M. Pistonatto Célestin, épiciier, demeurant à Monaco, rue des Oliviers, 4, a vendu à M. Rossi Emile, demeurant à Monaco, rue des Oliviers, 6, le fonds de commerce d'épicerie qu'il exploitait au numéro 4 de ladite rue.

Les créanciers, s'il en existe, sont priés de faire opposition sur le prix de vente avant l'expiration d'un délai de dix jours à compter de la date de la présente insertion, entre les mains de M. Rossi, à peine de forclusion. Monaco, le 28 septembre 1909.

AGENCE CIVILE ET COMMERCIALE
F. DAGNINO et CH. PASSERON, propriétaires-directeurs
6, Rue Caroline, Condamine, Monaco.

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

(Deuxième insertion)

Suivant acte sous seing privé en date du 3 juin 1909, M. André Guido, hôtelier, demeurant à Monaco, a vendu à M. Guido Cattadori, négociant, demeurant aussi à Monaco, l'Hôtel Restaurant Bar Fritsch, qu'il faisait valoir, 6, avenue de la Gare, à Monaco.

Les créanciers, s'il en existe, sont invités à faire opposition sur le prix de la vente par lettre recommandée à l'Agence Dagnino et Passeron, avant le délai de dix jours à compter de la date de la présente insertion.

Monaco, le 28 septembre 1909.

DAGNINO et PASSERON.

AGENCE CIVILE ET COMMERCIALE
F. DAGNINO et CH. PASSERON, propriétaires-directeurs
6, Rue Caroline, Condamine, Monaco.

VENTE DE FONDS DE COMMERCE

(Deuxième insertion)

Par acte sous seing privé en date du 5 juin 1909, M. Reggio Vincent, négociant à Monaco, a vendu à M. Vottero Noël le fonds de commerce qu'il exploitait avenue de la Gare, Monaco.

Les créanciers, s'il en existe, devront former opposition sur le prix de la vente par lettre recommandée à l'Agence Dagnino et Passeron, avant le délai de dix jours à compter de la date de la présente insertion.

Monaco, le 28 septembre 1909.

DAGNINO et PASSERON.

DISSOLUTION DE SOCIÉTÉ

(Première insertion)

D'un acte sous seings privés en date à Cusset du 25 août 1909, enregistré à Vichy le 1^{er} septembre 1909, folio 21, case 154, passé entre MM. Adrien Boué et Paul Leboucq, coiffeurs, demeurant alternativement à Vichy et à Monte Carlo, il résulte :

Que la Société en nom collectif formée entre eux suivant acte reçu par M^e Chateau, notaire à Vichy, le 21 octobre 1906, sous la raison sociale *Boué et Leboucq*, pour l'exploitation de salons de coiffure à Vichy et à Monte Carlo, pour une durée de vingt années qui avaient pris cours le dit jour 21 octobre 1906, est dissoute à partir du 15 septembre 1909.

M. LEBOUQC garde la maison de Monte Carlo, à charge par lui de verser, le jour de la dissolution, à son associé une soulte de mille francs, et M. BOUÉ a la maison de Vichy ; les dites maisons comprenant l'achalandage, l'agencement, le mobilier et la suite du bail. Les marchandises, le linge et l'outillage mobile seront partagés par moitié.

Le recouvrement de l'actif social est confié à M^e Charles DEZANNEAU, avocat, demeurant à Monte Carlo, 6, passage Grana. Les parties régleront elles-mêmes le passif.

Deux exemplaires de cet acte ont été déposés le 23 septembre 1909 au Greffe du Tribunal de première instance de Monaco.

Les oppositions seront reçues, au plus tard, dans les dix jours qui suivront la seconde publication, chez M^e Dezanneau, 6, passage Grana, où les parties font élection de domicile.

Monte Carlo, le 28 septembre 1909.

Dûment enregistré.

BOUÉ et LEBOUQC.

AVIS

Messieurs les Actionnaires de la SOCIÉTÉ ANONYME DES BAINS DE MER ET DU CERCLE DES ÉTRANGERS A MONACO sont convoqués en Assemblée Générale extraordinaire, le Mercredi 20 Octobre 1909, à 2 heures et demie de l'après-midi, au Siège de la Société, à Monaco.

L'Assemblée Générale se compose de tous les propriétaires ou porteurs de deux cents Actions de la Société, ou de l'équivalent en cinquièmes, ayant déposé leurs titres au Siège social au moins huit jours avant la réunion de l'Assemblée.

La production des récépissés ou contrats de nantissement énoncés à l'article 35 des Statuts équivaut à celle des titres eux-mêmes.

ORDRE DU JOUR :

- 1° Modifications à apporter au Cahier des Charges ;
- 2° Modifications aux Statuts de la Société, notamment aux articles 2, 3, 5, 9, 14, 16, 21, 22, 27, 43, 55 ;
- 3° Éventuellement, nomination de un ou plusieurs Administrateurs.

Etude de M^e Lucien LE BOUCHER,
docteur en droit, notaire,
41, rue Grimaldi, Monaco.

PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES

Suivant contrat reçu par M^e Lucien LE BOUCHER, docteur en droit, notaire à Monaco, le onze septembre mil neuf cent neuf, transcrit au bureau des hypothèques de Monaco le vingt-deux septembre suivant, vol. 111, numéro 6 ;

M. Louis-Eugène Copello, architecte, et M^{me} Marie Degiorgis, sans profession, son épouse, demeurant ensemble à Antibes (Alpes-Maritimes), ont vendu à M. le marquis Luigi Medici del Vascello, fils de Jean, sénateur du Royaume d'Italie, demeurant à Rome, via Giulia, numéro 1,

Une villa dite Villa Les Colibris et Les Bruyères, élevée de trois étages sur rez-de-chaussée avec jardin attenant, le tout d'une superficie de deux cent soixante-quinze mètres carrés environ, située à Monaco, section de Monte Carlo, place Sainte-Dévote, cadastrée n° 488 p. section B, confrontant : du nord, la voie ferrée ; de l'est, un escalier ou passage commun avec la villa Colombe ; du sud, à l'avenue de Monte Carlo, et de l'ouest, à la Société des Bains de Mer.

Cette vente a été faite moyennant le prix principal de soixante-dix mille francs.

Pour l'exécution du contrat, les parties ont fait élection de domicile à Monaco, en l'étude de M^e Le Boucher, notaire.

Avertissement est donné aux personnes ayant le droit de prendre, sur l'immeuble vendu, des inscriptions d'hypothèques légales, de requérir ces inscriptions dans le délai d'un mois, sous peine de déchéance.

Une expédition du dit contrat de vente a été déposée au Greffe du Tribunal de première instance de Monaco aujourd'hui même.

Monaco, le vingt-huit septembre mil neuf cent neuf.

Pour extrait signé par M^e Alexandre Eymin, docteur en droit, notaire à Monaco, substituant M^e Le Boucher absent.

Signé : Alex. EYMIN.

PRINCIPAUTÉ DE MONACO

BAINS DE MER

DE

LARVOTTO

Ouverts tous les jours

de 7 heures du matin à 7 h. du soir

LEÇONS DE NATATION

DOUCHES — MASSAGE

Un Service de Break dessert l'Etablissement
et part toutes les heures de la place du Casino

LEÇONS ET COURS POUR JEUNES FILLES

S'adresser à l'Externat des Dames de Saint-Maur :
Montée de la Royana, villa André-Jeanne, 3, Condamine
et villa Bella, boulevard des Moulins, Monte Carlo.

Nettoyage à Sec et Apprêt soignés de tout vêtement.
Blanchissage hygiénique
de flanelles, couvertures, etc. Frisure de plumes et boas. Gants depuis 0 fr. 25
Dentelles remises à neuf.

TEINTURERIE
DE PARIS - A. CRÉMIEUX

Usine à Beausoleil. — Magasin :
villa Paola, 25, boulevard du Nord Monte Carlo

ASSURANCES

CARLÈS et PERUGIA

DIRECTION : Quai Lunel (sur le Port) NICE

L'ABEILLE (Incendie)

Compagnie Anonyme d'Assurances à prime fixe contre l'incendie

LA FONCIÈRE

La C^e Lyonnaise
d'Assurances maritimes réunies

C^e d'assurances contre les risques de transport par terre et par mer et les accidents de toute nature. — Assurances maritimes ; transports-valeurs.

POLICES collectives ouvrières, responsabilité civile des patrons et entrepreneurs, assur. des pompiers. Polices spéc. individuelles contre accidents de toute nature.

Assurances vélocipédique et de chasse. Assur. contre les risques de séjour et de voyage dans le monde entier. Assur. des accid. causés aux tiers par des voitures automobiles et à traction mécan.

LLOYD NÉERLANDAIS

la plus ancienne des Compagnies
d'Assurances contre le Vol.

Assurances contre le vol avec effraction, escalade ou usage de fausses clefs. Contre le vol, pré-cédé ou suivi d'assassinat ou de tentative d'assassinat.

Assurances des villas, châteaux, banques, marchandises en magasin, titres, valeurs, billets de banque, archives et minutes, églises, musées, objets mobiliers de toute nature, bijoux, etc. Assurances des bijoutiers, horlogers et négociants en matières précieuses.

Assurances contre les détournements et malversations

Agent pour la Principauté de Monaco :

J.-B. FARAUT, 4, rue des Açores (jardin de Millo).

AMEUBLEMENTS & TENTURES

EUGÈNE VÉRAN

MAISON FONDÉE EN 1888

Villa des Garets, Boulevard de l'Ouest
MONACO (CONDAMINE)

INSTALLATIONS A FORFAIT

Réparations de Meubles

Etoffes — Laines — Crins animal et végétal — Duvets

PRIX MODÉRÉS

Compagnie d'Assurance

LA ZURICH

JULES CROVETTO, directeur

pour la Principauté de Monaco

8, AVENUE DE LA GARE, MONACO

HOUSE AGENT

Agence de Location (Villas)

VENTE DE TERRAINS DANS DE BONNES CONDITIONS

S'adresser à M. F. GINDRE, avenue de la Gare
MONACO-CONDAMINE

Le Livret-Chaix Continental renferme les services de toute l'Europe et un Guide sommaire indiquant les curiosités à voir dans les principales villes :

1^{er} vol. — Services français, avec huit cartes des différents réseaux. Prix : 2 francs.

2^e vol. — Services franco-internationaux et étrangers, avec neuf cartes des pays d'Europe et une carte des principales relations internationales. Prix : 2 francs.

Livret spécial pour la Suisse. Prix : 0 fr. 50.

Livret spécial pour le réseau du Midi, l'Espagne et le Portugal. Prix : 0 fr. 50.

Se trouvent dans toutes les gares, et à la LIBRAIRIE CHAIX, rue Bergère, 20, Paris.

BULLETIN

DES

OPPOSITIONS SUR LES TITRES AU PORTEUR

Titres frappés d'opposition.

Exploit de M^e Tobon, huissier à Monaco, 1^{er} février 1909.
Une Action entière de la Société des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers à Monaco : Numéro 46941.

Exploit de M^e Tobon, huissier à Monaco, 1^{er} février 1909.
Une Action ancienne de la Société Industrielle et Artistique de Monaco : Numéro 19.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, 26 mai 1909.
Une Obligation entière de la Société des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers à Monaco : Numéro 131684.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, 1^{er} juillet 1909.
Une Action entière de la Société des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers à Monaco : Numéro 28787.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, 20 juillet 1909.
Deux Actions au porteur de la Société anonyme de l'Hôtel de Paris à Monte Carlo : Numéros 7821 et 10549.

Mainlevées d'opposition.

Néant.

Titres frappés de déchéance.

Obligations de la Société des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers à Monaco :

Nos 16580, 16581, 16582, 16583, 22717, 35904, 41364,
41500, 65876, 65877, 65878, 66633, 66634, 66635,
66636, 66637, 66638, 66639, 70309, 70310.

MOUVEMENT DU PORT DE MONACO

ARRIVÉES du 18 au 25 Septembre 1909.

Provenance	Nom et Nationalité	Capitaine	Chargement
Saint-Tropez	tart. Tranquille, fr.	Fouet	Bois
Gènes	vap. Alexandre-Volta, ital.	Amazero	225 passag.
Saint-Tropez	tart. Louise, fr.	Garel	Sable.
Id.	tart. Deux-Frères, fr.	Imbert	Sur lest.
Cassis	cutter Jeanne-Léonie, fr.	Castella	Ciment.
Saint-Tropez	tart. Ville-de-Marseille, fr.	Tassis	Sable.
Id.	tart. Jean-Paul, fr.	Darbera	Id.
Cassis	cutter Michel, fr.	Fournier	Cim ^{mt} , brig.
Cannes.	vapeur Triton, fr.	Roca	85 t. march.

DÉPARTS du 18 au 25 Septembre 1909

Destination	Nom et Nationalité	Capitaine	Chargement
Marseille	vap. Kalfond, norvég.	Nedland	Sur lest.
Gènes	vap. Alexandre-Volta, ital.	Amazero	204 passag.
Saint-Tropez	tart. Tranquille, fr.	Fouet	Sur lest.
Id.	tart. Ville-de-Marseille, fr.	Tassis	Id.
Id.	tart. Deux-Frères, fr.	Imbert	Fûts vides.
Marseille	vapeur Triton, fr.	Roca	Id.
Cassis	cutter Erasmo, ital.	Carlini	Sur lest.
Saint-Tropez	tart. Jean-Paul, fr.	Darbera	Fûts vides.

Imprimerie de Monaco — 1909